



ADHESION 2024

BULLETIN D'ADHESION POUR L'ANNEE 2024

A retourner avant le 20 décembre 2023

NOM

PRENOM

N° APICULTEUR N° SIRET

TELEPHONE fixe portable

ADRESSE N° et rue
lieu dit
code postal Commune
e-courriel

MERCI DE RENSEIGNER PAR "1" ou "0" L'OPTION CHOISIE

ADHESION si nouvel adhérent? oui =1 non =0

5 € DROIT D'ENTREE, la première année uniquement €

RENSEIGNEZ le nombre de ruches que vous possédez

à 20	22 €
21 à 50	28 €
51 à 100	41 €
101 à	44 €

€

MERCI DE RENSEIGNER L'OPTION CHOISIE (1 seule) par 1 ou 0

ASSURANCES 3 options oui =1 Ou non =0

A responsabilité civile générale et protection juridique par ruche **A** 0,28 €

B comprend **option A** + incendie/vol/détérioration franchise 10% 76,50 € par ruche **B1** 1,40 €

sur valeur assurée ruche+essaim+miel 110 € par ruche **B2** 1,73 €

MERCI DE RENSEIGNER PAR "1" LE OU LES ABONNEMENTS CHOISIS

ABONNEMENT REVUES

Abeilles et fleurs (édité par notre fédération, l'UNAF) 11 parutions 32,00 € €

Abeilles de France (édité par le S.N.A) 34,00 € €

TOTAL DE VOTRE ADHESION/ASSURANCE/ABONNEMENT €

IBAN DU SYNDICAT APICOLE DU DOUBS POUR VIREMENT (Précisez vos noms et prénoms) je règle par virement bancaire

IBAN Code BIC (Bank Identification Code) - code SWIFT **FR76 1250 6200 4710 1194 1001 074** AGRIFRPP825

et j'adresse mon bulletin d'adhésion à sadapi25@gmail.com

ou j'envoie un chèque à l'ordre du S.A.D. et mon bulletin d'adhésion au Syndicat Apicole du Doubs, Maison de l'Apiculture 90 chemin des Montarmots

25000 BESANCON



POINT DE VENTE

OUVERTURES 2024 de 9H00 à 11H00

JANVIER	20	JUILLET	6
FEBVRIER	3	AOUT	3
MARS	2	SEPTEMBRE	7
AVRIL	13	OCTOBRE	5
MAI	4	NOVEMBRE	9
JUIN	8	DECEMBRE	7

Trouvez et enregistrez le bon de commande en allant sur le site : <https://www.sadapi25.fr/> puis envoyez votre commande depuis le lien du site **OU** par courriel à sadapi25.devente@gmail.com

une semaine avant l'ouverture

Vous pouvez adresser vos prévisions de besoins en matériels et accessoires pour l'année 2023 avec le retour de votre bulletin d'adhésion afin que nous puissions évaluer au mieux nos stocks pour l'année. Le point de vente du syndicat est un dépannage, nous ne pouvons avoir tous les articles proposés par d'autres fournisseurs mais une orientation sur les produits qui ne figurent pas sur le listing de commande permettrait de vous satisfaire au mieux en fonction de votre intérêt et du nombre d'adhérents concernés.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{er} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNÂTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr



TARIFS PRODUITS DE LA RUCHE

Miels d'origine de Franche-Comté

« Fourchettes » de prix de vente constatés pour information

	kg	500 g
Miel de sapin	15.00 - 17.50	8.00 - 9.00
Miel d'acacia	13.00 - 15.50	7.00 - 8.00
Miel d'aubépine	13.00 - 15.00	7.00 - 8.00
Miel de forêt	13.00 - 15.00	7.00 - 8.00
Miel de montagne	13.00 - 15.00	7.00 - 8.00
Miel de pissenlit	13.00 - 15.00	7.00 - 8.00
Miel de ronce	13.00 - 15.00	7.00 - 8.00
Miel de tilleul	13.00 - 15.00	7.00 - 8.00
Miel crémeux	11.00 - 12.00	6.00 - 7.00
Miel de printemps	11.00 - 12.00	6.00 - 7.00
Miel toutes fleurs	11.00 - 12.00	6.00 - 7.00
Miel de fruitiers	11.00 - 12.00	6.00 - 7.00

FRELON ASIATIQUE

Signalez les nids repérés au syndicat d'apiculture ou à un référent.

Consultez ce lien pour toutes informations pouvant vous aider à préparer la prochaine saison apicole :



<http://www.unaf-apiculture.info/nos-actions/frelon-asiatique.html>

Ecotaxe sur les emballages alimentaires : la taxe CITEO est payée par un contrat collectif négocié par l'UNAF et incluse dans votre adhésion.